

DACONIL FIX

AMM n° 2020326

Dernière modification: 10.01.2010

1/6

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit : **DACONIL FIX**

Société/entreprise : SYNGENTA AGRO SAS
1 avenue des Prés
CS 10537
78286 GUYANCOURT CEDEX
Tél. siège social 01 39 42 20 00
Fax. siège social 01 39 42 20 10

Numéros d'urgence : Appel en cas d'urgence 0 800 803 264
Accident transport 06 11 07 32 81
Centre anti-poison PARIS 01 40 05 48 48

Code formulation : A12531C

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Irritant pour les yeux.
Très toxique pour les organismes aquatiques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Description du produit**

Fongicide à large spectre
Suspension concentrée

EEC-No. : 217-588-1 Chlorothalonil

composants dangereux	CAS-No.	Symbole des dangers	Phrases de risque	Concentration
Chlorothalonil (Classification suivant la directive 67/548/CEE)	1897-45-6	T+ N	R26-R37-R40- R41-R43-R50/53	720 g/l 53,53% p/p
Propane-1,2-diol (Propylène glycol)	57-55-6			< 5 % p/p

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées, pendant au moins 15 minutes. Alerter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement la peau avec de l'eau, puis au savon et à l'eau. Une telle action est nécessaire pour minimiser le contact avec la peau. Les vêtements contaminés doivent être blanchis avant réutilisation.

Inhalation : Retirer le sujet de la zone exposée, le tenir au chaud et au repos. Alerter le médecin par précaution.

DACONIL FIX
AMM n° 2020326

Dernière modification: 10.01.2010

2/6

Ingestion : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité si possible.
Ne pas faire vomir.

Conseils aux médecins

Si la quantité de produit ingéré est jugée plus basse que la dose létale, mettre le patient en observation et traiter en fonction des symptômes. Si un lavage gastrique est considéré nécessaire, l'aspiration des contenus gastriques doit être évitée. A la suite d'une ingestion, l'administration de charbon actif et de laxatif peuvent s'avérer efficace.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Refroidir les containers exposés au feu en les aspergeant d'eau.

Moyens d'extinction : Pour les petits feux utiliser un extincteur à mousse, CO2 ou poudre sèche. Pour les feux importants, utiliser de la mousse ou de l'eau en brouillard ; éviter l'utilisation de lance à eau. Contenir les déversements d'eau avec, par exemple, des barrières de terre provisoires.

Protections : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles : Assurer une protection adéquate du personnel durant l'enlèvement des déversements. Ceci implique le port de bottes, de gants et de combinaisons chimiquement résistants.

Les méthodes de nettoyage : Absorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériel absorbant. Transférer dans un conteneur pour destruction. Laver la zone de déversement avec de l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas être déversées dans le réseau d'eaux de surface.

Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Consulter l'étiquette avant utilisation.

les mesures pour garantir une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver le visage et les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

STOCKAGE

Conseils de stockage : Conserver dans le container d'origine hermétiquement fermé, et hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux.

Temps limite d'entreposage : Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses containers d'origine hermétiquement fermés.

DACONIL FIX
AMM n° 2020326

Dernière modification: 10.01.2010

3/6

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle

Lors de l'utilisation, se référer aux détails figurant sur l'étiquette.

Valeurs limites d'exposition

composants dangereux : Propane-1,2-diol (Propylene glycol) OES/HSE

Vapeur total
8 hr TWA 150 ppm
470 mg/m3
Particules d'aérosol
8 hr TWA 10 mg/m3

composants dangereux : Chlorothalonil Standard
8 hr TWA 0.1 mg/m3

Non applicable pour une utilisation au champ.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : liquide visqueux
Couleur : clair gris
Odeur : modérément piquante
Point d'ébullition : > 100 °C
Point de fusion : -5 °C
Point d'éclair : Non inflammable
Température : Non disponible.
d'auto-inflammabilité
Dangers d'explosion : Non applicable
Densité : 1.345 g/ml
Solubilité : dispersible dans/avec eau
pH (quant.) : 6.5 .. 9.5
Coeff. de partage : Non disponible.
Propriétés : Non applicable
comburantes

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition
dangereux : La combustion ou la décomposition thermique dégage des
vapeurs toxiques et irritantes.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUE

Dose létale médiane orale rat : 2000 mg/kg (test réalisé sur une formulation de composition proche).

Dose létale médiane cutanée lapin : > 2000 mg/kg
Probablement non dangereux par absorption cutanée.

Inhalation

Effet nocif peu probable lorsqu'on manipule ou utilise le produit selon le mode d'emploi sur l'étiquette.

DACONIL FIX
AMM n° 2020326

Dernière modification: 10.01.2010

4/6

TOXICITÉ AIGUE (IRRITATION, SENSIBILISATION ETC.)

Irritation oculaire : Peut causer une irritation oculaire.

Irritation cutanée : Du fait de ses composants ce mélange n'est probablement pas irritant par contact avec la peau.

Sensibilisation Cutanée Buehler : Sensibilisant pour la peau.

TOXICITÉ SUBAIGUË ET CHRONIQUE / EXPOSITION LONG TERME

Exposition Long Terme : Il est rapporté que le chlorothalonil est carcinogène chez le rat et la souris (mécanisme seuil d'apparition des tumeurs : à partir de fortes doses seulement). N'est pas considéré comme présentant un risque pour l'homme lorsque le produit est utilisé suivant les recommandations mentionnées sur l'étiquette.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ**

Données valables pour : Chlorothalonil

Il y a évidence d'une dégradation rapide dans l'eau.

Il y a été mis en évidence une dégradation dans le sol.

Le chlorothalonil est fortement absorbé aux sédiments aquatiques et subit une dégradation chimique et biologique. Les produits de dégradation sont eux mêmes fortement liés aux particules de sédiment.

ECOTOXICITÉ

Cette évaluation écotoxicologique est faite à partir des données disponibles sur les composants de la formulation.

Toxicité pour les poissons : CL50 96 heures Truite arc-en-ciel
0.09 mg/l

Toxicité pour les Daphnies : CE50 48 heures daphnia magna
0.13 mg/l

Toxicité pour les algues : ErC50 72 heures algues vertes
0.24 mg/l

Très toxique pour les organismes aquatiques.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Emballage : Réemploi de l'emballage interdit ; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

Reliquats, produits de rinçage :

Ne pas rejeter à l'égout. Ne pas contaminer les eaux de surface ou souterraines. Nettoyer et rincer les appareils et emballages sur les lieux mêmes du travail, épandre les produits de rinçage sur la parcelle à l'écart de tout point d'eau.

DACONIL FIX

AMM n° 2020326

Dernière modification: 10.01.2010

5/6

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Transport par route et par chemin de fer ADR/RID**

N° ONU : 3082
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Etiquette : 9
Libellé RID/ADR : 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CHLOROTHALONIL), 9, III

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**CLASSIFICATION FRANCE**

Classement : Xn - NOCIF

Phrases de risque : R36 Irritant pour les yeux.
R40 Effets cancérigène suspecté : preuves insuffisantes.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Dangereux pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence : S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

PROPOSITION DE CLASSEMENT SELON LA DIRECTIVE 1999/45/CE

Classement : Xn - NOCIF
N - DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Phrases de risque : R20 Nocif par inhalation.
R36 Irritant pour les yeux.
R37 Irritant pour les voies respiratoires.
R40 Effet cancérigène suspecté : preuves insuffisantes.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

DACONIL FIX
AMM n° 2020326

Dernière modification: 10.01.2010

6/6

Conseils de prudence	:	S2	Conserver hors de la portée des enfants.
		S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
		S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
		S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
		S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
		S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées :

"Dans l'attente de la révision des substances actives et des produits phytopharmaceutiques dans le cadre de la directive 91/414/CEE et en l'absence de notification officielle, les adhérents de l'UIPP recommandent de suivre l'avis de la Commission d'Etude de la Toxicité, concernant les délais minimums à respecter pour limiter l'exposition cutanée des travailleurs :

- Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation.
- Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R36, R41, R38, R34, R35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R42, R43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation."

16. AUTRES INFORMATIONS

Utilisation: : Fongicide à large spectre

Installations classées :

Loi 76-663 du 19/7/76 (J.O. du 20/7/76) modifiée
- rubrique ICPE selon les décrets n° 2005-989 du 10 août 2005
et n° 2009-841 du 8 juillet 2009 : 1172

Cette fiche de données de sécurité a été réalisée conformément à la directive 91/155/CEE (93/112 CE).

L'information contenue dans cette fiche ne garantit aucune propriétés spécifiques. Ces informations fournissent des renseignements généraux sur la santé et la sécurité, fondés sur nos connaissances acquises au cours de la manipulation, le stockage et l'utilisation de ce produit. Ce guide d'information n'est pas applicable dans des conditions d'emploi du produit non habituelles ou non standard, ou bien lorsque les instructions et les recommandations ne sont pas suivies.

Une barre verticale (|), dans la marge gauche signale une mise à jour de la précédente version.